



## PROCES VERBAL

### REUNION CONSEIL MUNICIPAL

# DU 12 septembre 2024

**Etaient présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, AGUILA.**

**Absentes excusées : Mme AIMONE-CAT (Proc. à Mme GERARD)  
Mme SANDY (Proc. à Mme AGUILA)**

**M. RAMEAU a été élu secrétaire de séance.**

**Ouverture de la séance à 19h30.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 3 points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- En point 6 – Chantier de la Halle – Ajustement des moins-values et des plus-values
- En point 7 – Rétrocession d'une concession au cimetière
- En point 10 – Fixation du plafond de prise en charge du Compte Personnel de Formation qui sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial

**Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **DELIBERATIONS**

#### **1° RAPPORT D ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes « Cœur de Garonne » et invite l'assemblée à en débattre.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

#### **2° - RAPPORT D ACTIVITES 2023 DU SDEHG**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne et invite l'assemblée à en débattre.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

### **3° - RESEAU PLUVIAL CHEMIN DE PENTENS – DESIGNATION D ENTREPRISE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les eaux de ruissellement du bassin versant inondent les parcelles situées en dessous du Chemin de Pentens lors de fortes précipitations. Réseau 31 qui a la compétence « pluvial », l'Entreprise SPIE qui est titulaire du marché du pool routier et la Communauté de Communes « Cœur de Garonne » ont été contactés pour étudier le problème. La solution serait de construire un ouvrage en bordure du chemin de Pentens qui récupérerait ces eaux de ruissellement. Le montant des travaux s'élève à la somme de 19 903€ HT.

**Réalisation et devis acceptés à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - ACCORDS-CADRE à BONS DE COMMANDE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les précédents marchés à bons de commande pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux expirent le 5 octobre 2024. Un avis d'appel à concurrence est paru le 4 juillet 2024 jusqu'au 3 septembre 2024. Ces marchés sont conclus pour une durée de 4 ans et pour un montant de travaux maximum de 200 000€ HT. Monsieur le Maire informe l'assemblée des entreprises retenues en raison de la meilleure prestation fournie :

LOT 1 – Chauffage – SARL HYDROSYSTEM de Mondavezan

LOT 2 – Peintures et Revêtements de sol – LORENZI SAS de Montréjeau

LOT 3 – Menuiseries – EURL MENUISERIES ANTRAS de Lorp-Sentaraille

LOT 4 – Serrurerie-Métallerie – Menuiserie LOUGARRE de Labarthe-Inard

LOT 5 – Maçonnerie – COMMINGES BATIMENT de Salies-du-Salat

LOT 6 – Electricité – ERD de Eaunes

LOT 7 – Plomberie – ERD de Eaunes

**Liste des entreprises retenues actée à l'unanimité des membres présents.**

### **5° - ATTRIBUTION D' UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION NOUVELLE**

Monsieur le Maire informe que l'association « BOUSSENS DANS LE VENT », nouvellement créée sur la Commune dont le but est l'organisation du marché de plein vent ainsi que diverses animations afin de dynamiser le village, sollicite une aide financière. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ pour cette année et de faire une mise au point avec la Présidente de cette association.

**Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## **6° - CHANTIER DE LA HALLE, FINALISATION DU MARCHE – AJUSTEMENT DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES**

Monsieur le Maire présente les travaux qui n'ont pas été réalisés (moins-value sur le marché) et les travaux supplémentaires (plus-values sur le marché). Des avenants doivent être conclus avec les entreprises concernées :

- a) Entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS pour un montant en plus-value de 19 134.88€.
- b) Entreprise SAS CASSAGNE pour un montant en plus-value de 939.68€.

**Avenants actés à l'unanimité des membres présents.**

## **7° - REPRISE D UNE CONCESSION AU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une administrée souhaite rétrocéder une concession qu'elle avait acquise pour 99 ans en 2017 lors du décès de son époux. Après quelques années, son choix s'est porté sur un autre type de concession qu'elle a acquise et dans laquelle elle a réinhumé son époux. Il est possible pour la commune de récupérer cette concession (case). Monsieur le Maire propose de racheter cette concession pour un montant de 573€, montant correspondant au montant de l'investissement initial proratisé pour la durée qui restait à courir, soit 93 ans.

**Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## **8° - FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES ASSOCIATIONS. PROJET DE REGLEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de réglementer l'utilisation des diverses salles et installations communales. Le nombre d'associations ne cesse de croître et des soucis et problèmes se font jour lors des manifestations. Monsieur le Maire pense qu'un règlement devrait améliorer la situation. Il propose de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à la rédaction d'un projet.

Mesdames COURTOUX, GERARD, AIMONE-CAT, GRANGE, DALLA-ZANNA et Messieurs RAMEAU et DESHONS se sont proposés.

## **9° - CREATION D UN POSTE DE CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de créer un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ». C'est un contrat aidé financé pour une partie par l'Etat. Ce genre de contrat s'adresse à des jeunes en recherche d'emploi afin de leur permettre d'acquérir une formation. Monsieur le Maire propose de créer ce poste pour une durée de SEPT Mois à raison de 24 heures hebdomadaires.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **10° - FIXATION DU PLAFOND DE PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tout employé communal a droit à un crédit d'heures de formation dans la limite de 150 heures dans sa carrière, ou 400 heures si l'agent n'est pas diplômé. L'employeur ne peut s'opposer à l'utilisation par l'agent de ces heures de formation. L'employeur peut également participer aux frais pédagogiques de formation lorsque la formation est nécessitée par la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions, ou la validation des acquis de l'expérience, ou la préparation aux concours et examens. Cette participation n'est pas obligatoire et peut faire l'objet d'un plafond déterminé par l'assemblée délibérante. Après discussion, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité des membres présents, de fixer le plafond de participation à 500 €/an/agent, avec maximum 2

agents formés par année. Cette proposition sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial avant d'être validée par une délibération.

### INFORMATIONS AU CONSEIL

- Présentation du projet de PLUI.
- Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à participer à une réunion d'échange sur le SCOT en révision en juin le mardi 24 septembre à Cazères (Maison Garonne) de 18 h à 20h30.
- Construction stèle : aide financière de TotalEnergies d'un montant de 7500€.
- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la restitution finale de l'étude sur le transfert de la compétence PLU le 19 septembre 2024 à 18H à la Maison du Touch à RIEUMES.
- Bilan des manifestations de l'été
- Manifestations à venir : Soirée Vin nouveau : 23/11/24  
Téléthon : 29 et 30/11/24  
Marché de Noël : 15/12/24  
Repas fin d'année du personnel : 20/12/24  
Vœux du Maire : 10/01/25  
Repas des Aînés : 18/01/25
- Les membres du conseil municipal ont félicité le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête locale.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 10/10/2024

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.

Fait à BOUSSENS, le 12 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Roger RAMEAU



Le Maire,

Christian SANS

